



Le vaccin contre la lambliaose et le choléra Traveller's Diarrhea and Cholera Vaccine

Les vaccins de voyage sont recommandés pour les personnes qui visitent ou travaillent dans certains pays. Il est important de parler à votre médecin de vos projets de voyage ou de vous rendre dans une clinique santé-voyage au moins six à huit semaines avant votre départ.

La plupart des vaccins de voyage n'étant pas couverts par le régime d'assurance maladie provincial (MSP), il faut vérifier le coût du vaccin auprès de votre clinique santé-voyage locale.

Apportez à la clinique des preuves des vaccinations que vous avez reçues. Il est important de garder un registre des vaccins que vous recevez et de l'emporter avec vous en voyage.

Qu'est-ce que le vaccin contre la lambliaose et le choléra?

Le vaccin vous protège dans une certaine mesure contre la diarrhée des voyageurs (ou lambliaose) et le choléra, qui sont des infections causées par deux types de bactéries.

Le vaccin est approuvé par Santé Canada.

Qui doit recevoir le vaccin?

Si vous voyagez ou travaillez en Amérique Centrale ou du Sud, dans les Caraïbes, en Asie du Sud-Est, en Afrique ou en Europe de l'Est ou du Sud, la vaccination peut vous être recommandée. Le médecin ou l'infirmière de la clinique santé-voyage déterminera si vous devez recevoir le vaccin. Une dose de rappel pourrait être nécessaire si vous continuez à voyager ou travailler dans ces régions.

Comment le vaccin est-il administré?

La lambliaose

Les adultes et les enfants de 2 ans et plus reçoivent deux doses du vaccin à prendre à la maison par voie orale. Une dose de rappel peut être nécessaire tous les trois mois. Veuillez noter que ce vaccin doit être réfrigéré; emporter le vaccin avec vous dans vos voyages peut s'avérer difficile.

Le choléra

Les adultes et les enfants de plus de 6 ans reçoivent deux doses de vaccin à prendre à la maison par voie orale. Une dose de rappel peut être nécessaire tous les 2 ans.

Les enfants de 2 à 6 ans reçoivent trois doses de vaccin à prendre à la maison par voie orale. Une dose de rappel peut être nécessaire tous les 6 mois.

Le vaccin offre une protection d'environ 1 semaine après la prise de la dernière dose.

La clinique santé-voyage vous donnera des instructions sur la façon de prendre ce vaccin à domicile. Il est important de suivre ces instructions.

Quelles sont les réactions potentielles au vaccin?

Les réactions sont habituellement légères et temporaires. Les réactions les plus courantes comprennent des maux d'estomac, la diarrhée, la nausée et les vomissements.

En cas de fièvre ou de douleur, on peut donner de l'acétaminophène ou du Tylenol^{MD}. Il ne faut PAS donner d'AAS ou d'aspirine aux moins de 20 ans, en raison des risques de syndrome de Reye.

Pour en savoir plus sur le syndrome de Reye, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 84 Le syndrome de Reye](#).

Il est essentiel de signaler toutes les réactions sévères ou inattendues à votre fournisseur de soins de santé.

Qui ne doit pas recevoir le vaccin?

Consultez le médecin ou l'infirmière d'une clinique santé-voyage si vous :

- avez déjà eu une réaction allergique potentiellement mortelle à une dose précédente

du vaccin ou à n'importe quel composant du vaccin, notamment la saccharine; ou

- souffrez actuellement d'une fièvre ou d'une maladie de l'estomac.

Les enfants de moins de 2 ans ne devraient pas se faire administrer le vaccin.

Qu'est-ce que la lambliaze?

La lambliaze consiste en une défécation fréquente, liquide ou aqueuse résultant de la consommation de boissons ou d'aliments contaminés. Les symptômes peuvent inclure des nausées, des vomissements, un ballonnement et un malaise général. Les symptômes peuvent se déclarer soudainement et durer de trois à cinq jours.

La cause la plus courante de la lambliaze est la consommation d'eau ou d'aliments contaminés par une bactérie appelée E. coli entérotoxigène. Cette bactérie est présente dans les selles (excréments) des personnes infectées. Les personnes qui vont aux toilettes sans se laver les mains peuvent ensuite transmettre la bactérie à d'autres par le biais de la préparation d'aliments ou par le contact des mains à la bouche. Les aliments peuvent aussi être contaminés lorsque les excréments servent d'engrais ou lorsque de l'eau contaminée est vaporisée sur les légumes dans les marchés.

Qu'est-ce que le choléra?

Le choléra est une infection grave qui peut mettre votre vie en danger. Il est causé par la bactérie Vibrio cholerae. Les personnes infectées ne présentent aucun symptôme, ou ne souffrent que d'une légère diarrhée. Cependant, certaines personnes contaminées peuvent développer une diarrhée aqueuse très sévère et des vomissements. Sans traitement, cela peut conduire à une importante déshydratation et à la mort.

La bactérie du choléra est présente dans les selles des personnes infectées, comme la bactérie E. coli entérotoxigène, et la maladie se propage comme cette dernière. En outre, la bactérie du choléra peut vivre dans l'eau de certaines zones côtières et la maladie peut se propager par la consommation de fruits de mer crus ou insuffisamment cuits.

Quelles autres précautions dois-je prendre lorsque je voyage?

Il est très important d'adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle et d'être prudent par rapport à ce que vous buvez et mangez. Pour de plus

amples renseignements, consultez [HealthLinkBC File n° 41a Conseils de santé pour les voyageurs](#).

Consentement d'une personne mineure

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Avant l'immunisation, on s'efforce d'abord d'obtenir le consentement d'un parent, d'un tuteur ou d'un représentant. Toutefois, les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles en relation avec chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser.

Pour de plus amples renseignements

Pour une liste des cliniques de santé-voyage en C.-B., visitez le site Web de l'Agence de la santé publique du Canada à www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmv/yf-fj/clinic-clinique/bc-cb-fra.php.

Pour plus de renseignements sur les vaccins de voyage, consultez la fiche [HealthLinkBC n° 41c La vaccination pour les voyageurs adultes](#).

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez www.HealthLinkBC.ca/healthfiles ou votre unité de santé publique locale.

Pour obtenir des renseignements sur la santé et des services de santé non urgents, cliquez sur www.HealthLinkBC.ca ou composez le 8-1-1 en C.-B.

Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le 7-1-1 en C.-B.

Des services de traduction dans plus de 130 langues sont disponibles sur demande.



ImmunizeBC



BC Centre for Disease Control
An agency of the Provincial Health Services Authority